

31 Mar 2025 -12:05

Le Vice-Premier Ministre Maxime Prévot : « La Belgique ne cède pas à la pression sur la politique de diversité »

Le gouvernement belge constate avec inquiétude que les États-Unis exercent des pressions sur les entreprises européennes afin qu'elles abandonnent leurs programmes de diversité, d'égalité et d'inclusion. Des entreprises belges ont également reçu de telles lettres.

Dès l'apparition de ces informations, le SPF Affaires étrangères a immédiatement pris contact avec l'ambassade des États-Unis. La Belgique a exprimé sans ambiguïté ses préoccupations et examine à présent les implications juridiques pour les entreprises concernées. La question est non seulement de principe, mais aussi juridiquement pertinente : l'ambassade des États-Unis doit respecter la législation belge dans ses actions. Si des contrats venaient à être résiliés uniquement parce qu'une entreprise s'engage en faveur de la diversité et de l'inclusion, cela pourrait constituer une violation de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, Maxime Prévot, réagit avec fermeté : « Il est profondément regrettable que les États-Unis, dont l'administration était autrefois à l'avant-garde de la défense de valeurs communes telles que la diversité, fassent aujourd'hui marche arrière. La Belgique, en revanche, ne reculera pas d'un millimètre. Nous restons résolument engagés en faveur d'une société inclusive, où les entreprises ont la liberté d'attirer, de soutenir et de faire grandir les talents. Réduire la diversité, c'est se limiter soi-même et compromettre son propre avenir économique. »

La diversité et l'inclusion ne sont pas de simples idéaux, mais des piliers fondamentaux d'une économie forte et d'une société dynamique. Elles favorisent l'innovation, renforcent la compétitivité et permettent aux talents de s'épanouir pleinement. « Ceux qui considèrent l'inclusion comme un obstacle ne comprennent pas qu'elle est en réalité un levier de progrès », souligne Prévot.

Le gouvernement fédéral belge est clair : l'égalité des chances est un principe central de l'accord de gouvernement et demeure un pilier inébranlable de notre politique. Saper les programmes d'inclusion ne nuit pas seulement aux entreprises concernées, mais aussi à la coopération plus large entre l'Union européenne et les États-Unis.

« La Belgique continuera à défendre, au sein de l'Europe, un monde entrepreneurial ouvert et inclusif », conclut Prévot. « Nous défendons nos valeurs et notre modèle économique, fondé sur la coopération, l'innovation et le respect des talents de chacun. Ce n'est pas une question de préférence, mais de progrès et de politique tournée vers l'avenir. »

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://prevot.belgium.be>

AudreyJacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be